

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIRIAT**Séance du 28 février 2023**

Sur convocation en date du 22 février 2023, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 28 février 2023 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Etaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle	MORAND Alexis	LACOMBE Annick
BLANC Jean Luc	BRUNET Myriam	CHEVILLARD Jean Luc
BURTIN Béatrice	JANODY Patrice	JACQUEMET Rodolphe
VINIERE Michel	LAUPRETRE Patrick	VEUILLET Philippe
BONHOURS Paola	THERMET Laure	MOREAU DE SAINT MARTIN Claire
PERDRIX Catherine	MERLE Sandra	BURDY Meryl
TAPONARD Emmanuel	SCHUBERT Anja	CEREIZE Clément

Etaient excusés :

Serge CHANEL
Kévin CHATARD a donné pouvoir à Annick LACOMBE
Jean-Louis BILLOUD a donné pouvoir à Michel VINIERE
Isabelle MARION a donné pouvoir à Béatrice BURTIN
Magalie DAVID a donné pouvoir à Jean Luc BLANC

Etait absente :

Joséphine MAZUÉ

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 28

Secrétaire de séance : Emmanuelle MERLE

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2023

Entendu le rapport de M. Jean-Luc BLANC, Adjoint au Maire délégué aux finances et ressources humaines, tarifs des services publics, commerce, partenariat financier

Vu l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la réunion de la Commission des Finances ayant eu lieu le 9 février 2023

Les dispositions de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) imposent désormais aux collectivités locales, de plus de 3 500 habitants, une délibération spécifique relative au rapport présenté par l'exécutif sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Ainsi depuis le 20 novembre 2015, M. le Préfet demande à ce que la délibération relative au débat d'orientation budgétaire soit accompagnée de ce rapport dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

Le débat s'articule autour des points suivants :

- Orientations financières du mandat 2020-2026
- Eléments relatifs à la situation financière de la Commune pour l'année écoulée
- Evolution des indicateurs d'épargne
- Evolution de l'encours de la dette, caractéristique de l'encours de la dette, capacité de désendettement, point sur les engagements pluriannuels,
- Evolution des recettes de fonctionnement
- Résultats prévisionnels 2022
- Point sur les dépenses d'investissement réalisées et orientations 2022

Sous réserve du compte de gestion non encore établi à ce jour par les services de la Trésorerie Municipale de Bourg en Bresse, les résultats prévisionnels budgétaires 2022 s'établissent de la manière suivante :

- **un budget général 2022 consolidé (fonctionnement + investissement) qui permettrait de reporter 1 669 081,72 € en 2023**
 - o pour la section de fonctionnement : Le montant des dépenses réalisées s'élèverait à 7 271 814.30 €. En dépenses réelles, une augmentation de +7.23 % s'établirait entre 2021 et 2022 soit + 423 546 €. Le montant des recettes constatées s'élèverait à 8 999 789,95 € en 2022, hors report. En recettes réelles, il est constaté une hausse de + 7.10 % soit + 533 412.7 €.
 - o le résultat de fonctionnement dégagé pour l'exercice 2022 s'élèverait à 825 061.83 €. Avec le résultat antérieur reporté de 2021, le résultat de fonctionnement s'élève globalement à 1 727 975.65 € (1 958 489,80 € en 2021, 1 608 032.97 € en 2020, 2 935 563,22 € en 2019, 2 314 043,41 € en 2018, 1 388 641,03 € en 2017, 1 773 950,58 € en 2016, 1 672 932,81 € en 2015).
 - o pour la section d'investissement : le montant des dépenses (y compris les restes à réaliser 2022) réalisées s'élèverait à 4 863 619.26 € pour un montant de recettes de 4 804 725.33 € (y compris les restes à réaliser 434 450 €) soit un déficit de - 58 893.93 €
 - o le résultat global s'élèverait donc à 1 727 975.65 € - 58 893.93 € = 1 669 081,72 €
- la capacité de désendettement de la Commune s'élèverait à 1.81 années (1.84 en 2021, 1.85 en 2020, 2.27 années à fin 2019, 2.5 années à fin 2018, 3.1 années à fin 2017, 3.23 années à fin 2016, 3.81 à fin 2015, 4.51 années à fin 2014)
- L'encours de la dette de la Commune au 31 décembre 2022 s'élevait à 3 152 849.03 € contre 2 994 115 € au 01 janvier 2022. Cette augmentation de 158 734.03 est due à un emprunt contracté en juin 2022 pour un montant de 700 000 € à un taux de 1.76 % sur 15 ans.

- **des taux d'imposition stables depuis 2001**

Il convient de constater que les recettes (produits) de la fiscalité locale directe connaissent un tassement depuis 2018 et également une diminution en 2021 en raison d'un dégrèvement obtenu par Organom dans le calcul de la taxe foncière sur les propriétés bâties ; dégrèvement qui n'a été que partiellement compensé.

- **des dépenses réelles de fonctionnement en augmentation de : +7.23 % soit + 423 546 €** qui s'explique principalement par une augmentation de :

- 185 504 € des charges à caractère générale
- 231 661.54 € pour la masse salariale. Cet accroissement de la masse salariale est lié à l'augmentation du point d'indice des rémunérations de 3.5 % pour tenir compte en partie de l'inflation, de l'effet année pleine de recrutements ayant eu lieu en milieu d'année 2021 et de remplacements d'agents absents.

D 280223-02

Il convient de noter également les variations suivantes :

- le poste « achat et variations de stocks » enregistrerait une hausse globale de 5.31 % soit + 34 673.64 € par rapport à 2021 ce qui paraît modéré compte tenu de l'inflation constatée. En réalité certains comptes connaissent des augmentations importantes comme les dépenses énergétiques +33 262 €, les denrées alimentaires cuisinées par le restaurant scolaire +16 624 €.
- le poste "services extérieurs" connaît une augmentation de +36 % soit + 118 140 €. Cette hausse est principalement due au recours à des intervenants en particulier pour assurer la propreté urbaine (ramassage des déchets sur la voirie, désherbage du cimetière, désherbage hors centre village) qui est intégrée dans les comptes « entretien et réparation de voirie » et « entretien et réparation de réseaux » (+79 487.15 €). L'augmentation du prix des fournitures (enrobé à froid notamment) participe également à la hausse importante de ce poste. Le compte dédié aux dépenses de formation des agents a connu également une augmentation de 11 343.98 € qui provient d'un rattrapage concernant les formations de premier secours qui n'ont pas pu avoir lieu durant les années 2020 et 2021 en raison de la crise sanitaire.
- le poste « autres services extérieurs » connaîtrait une augmentation de 12.71 % soit + 31 381.62 €. Deux éléments expliquent cette hausse d'une part le compte fêtes et cérémonies connaît une augmentation de 4 730.19 € ce qui correspond à la réalisation du festival des inaugurations (6 réalisations inaugurées en septembre) et à l'inauguration de la nouvelle médiathèque, et d'autre part le compte permettant de comptabiliser le prix des entrées acquittées lors des sorties proposées par le centre de loisirs connaît une hausse de +27 866.86 €.
- le poste "autres charges de gestion courante" se maintient au niveau de 2021 soit 898 370 €. Ce poste comprend en particulier le paiement de la participation au SIEA au titre de la compétence éclairage public (maintenance + consommation électrique), fibre optique, cadastre pour 161 200 €, le cofinancement des travaux de modernisation de l'éclairage public (notamment dans le cadre du projet de déplacement doux de La Perrinche soit 204 666 €, les contributions obligatoires versées pour la coopération scolaire (scolarisation d'enfants viriatés dans des écoles autres que celles présentes sur la Commune et la contribution aux frais de scolarisation des enfants viriatés par l'école Saint Joseph) soit 259 608 €, la contribution de la Commune au fonctionnement du CCAS 50 000 € et les subventions attribuées aux associations locales soit 105 211 €.
- une nouvelle diminution du compte « charges financières » de – 12 967.82 € malgré la souscription d'un emprunt en juin 2022 de 700 000 € au taux fixe de 1.75 %.
- au sein du chapitre « atténuation de produits », il est à noter que la Commune ne contribue plus au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales. La fusion des 7 intercommunalités au 1^{er} janvier 2017 a eu pour effet une mutualisation entre les communes et intercommunalités contributrices et celles bénéficiaires permettant de diminuer de manière importante le montant acquitté au FPIC par le territoire. Par ailleurs, il est à noter que la Commune n'acquittera pas de pénalités pour les années 2020, 2021 et 2022 au titre de l'article 55 de la loi SRU compte tenu que la Commune est exemptée depuis le décret n°2019-1577 du 30 décembre 2019 de l'application des articles L302-5 et suivant du code de la construction et de l'habitation.

- des recettes réelles de fonctionnement en hausse de +7.10 % soit + 533 412.7 € par rapport au compte administratif 2021. L'augmentation entre 2021 et 2022 s'explique notamment par :
- * une augmentation du produit des domaines de + 86 998.26 €
Cette somme se décompose d'une part avec des redevances acquittées par les usagers pour la garderie périscolaire et le centre de loisirs en hausse de 58 349.28 €, et d'autre part d'une augmentation des recettes enregistrées par le restaurant scolaire en raison d'une absence de fermeture en 2022 contrairement à 2021, à une augmentation des tarifs et l'application effective des pénalités pour des inscriptions tardives et les désinscriptions (+ 40 607.11 €).
 - * une hausse du produit des impôts et taxes de + 382 780.59 €. Plusieurs éléments expliquent cette augmentation des produits perçus en l'absence d'augmentation des taux : + 102 341 de recettes supplémentaires issues des contributions directes (impôts fonciers) en lien avec le développement urbain de la Commune, des produits en hausse de + 42 954.72 € pour la collecte de taxe communale sur la consommation finale d'électricité dont le coefficient multiplicateur a été porté à 8.5, une augmentation de 10 153.24 € des produits de la taxe sur la publicité extérieure. La Taxe additionnelle au Droit de Mutation à Titre Onéreux enregistre une augmentation exceptionnelle en 2022 de + 212 052.69 €.
 - * Les revenus des immeubles augmentent de 8 021,26 € compte tenu des hausses d'indices en lien avec l'inflation. Les locations des salles festives (salle des fêtes, salle André Chanel, espace familles) atteignent 40 640 € en 2022. Le niveau de location de 2019 soit 57 824 € n'est toujours pas rattrapé.
 - * Les participations de la CAF connaissent une augmentation conjoncturelle de + 55 588.54 €. En 2022, la CAF a versé à la fois la PSEJ due au titre de 2021 et les bonus territoire issus de la nouvelle CTG qui remplacent désormais la PSEJ.

Si globalement les recettes réelles de fonctionnement augmentent, il est à noter plusieurs baisses significatives :

- La dotation globale forfaitaire (DGF) n'atteint désormais plus que 33 610 € en 2022 alors qu'elle représentait une recette de 674 252 € en 2013 soit une diminution de 602 259 € par an correspondant à - 89 %. La Commune ne devrait plus percevoir de DGF en 2023 comme 10 autres communes de l'Ain

Une capacité d'autofinancement proche de 1,7 Millions d'euros

Le virement à la section d'investissement qui représente la capacité d'autofinancement de la Commune s'élèverait en 2022 à 1 669 081.72 €.

Des investissements réalisés à hauteur de 2.136 Millions d'euros en 2022 et des dépenses engagées à hauteur de 619 689 d'euros

En matière d'investissement, les principales réalisations effectuées en 2022 concernent :

- les études d'aménagement et d'urbanisme avec la poursuite des études de composition urbaine du tènement Roux et la réalisation du Règlement Local de Publicité
- les bâtiments loués avec les études de faisabilité pour la rénovation de l'immeuble Marcepoil et qui ont permis de se positionner sur l'abandon de ce projet

- la culture avec l'équipement de la nouvelle médiathèque (mobilier, nouvelles collections, équipements informatiques et vidéos non pris en charge par la Direction des Services Informatiques de GBA, honoraires pour la VEFA...)
- les économies d'énergie avec la mise en place de la gestion centralisée du chauffage à la salle des fêtes
- les équipements scolaires avec le remplacement des menuiseries à l'école des Tilleuls, l'installation de jeux pour les classes de maternelle à l'école des Sources, le remplacement des stores extérieurs à la maternelle des Sources, l'installation de stores à la maternelle de la Prairie compte tenu du déplacement d'un dortoir, l'installation de capteurs de CO2 dans 18 classes en lien avec la crise sanitaire
- l'équipement des services municipaux avec l'acquisition de mobilier ergonomique dans le cadre de la prévention des risques et troubles musculo-squelettiques et principalement d'un enseigneur au parc des sports
- les équipements sportifs avec l'acquisition d'étagères pour le club de foot et principalement d'une traceuse de terrains
- le foncier avec le remboursement de l'annuité pour l'acquisition du tènement Roux et l'acquisition des terrains nécessaires à l'aménagement de la piste cyclable de Majornas
- la petite enfance avec la rénovation complète de la cuisine du multi accueil et l'acquisition de matériel professionnel (lave-vaisselle, machine à laver, sèche linge ...)
- la sécurité : la mise en conformité des poteaux de Défense Incendie suite à l'étude de DECI
- la réalisation de travaux de voirie sur chaussée ainsi que l'éclairage public (réfection de chaussée au niveau du lotissement Source, la rénovation du parking des écoles, l'intervention sur le chemin de la Couilloure et celui des Liavins)
- la réalisation du projet de déplacement doux de Majornas (piste cyclable, cheminement piéton...) qui concentre 60 % des dépenses réalisées en investissement en 2022
- les études de diagnostic pour la nouvelle Mairie

Le Plan Pluriannuel d'Investissement tel que présenté dans le document joint à la présente délibération indique le cadencement des investissements prévus. Dans le cas où des investissements plus conséquents sont réalisés une année donnée, une régularisation doit être opérée sur les années ultérieures afin que sur le mandat 2020-2026 la somme prévue initialement soit respectée.

Perspectives 2023 sous réserve d'équilibre budgétaire : une enveloppe prévisionnelle de dépenses d'investissement de l'ordre de 2.3 Millions d'euros (sans compter le remboursement du capital des emprunts contractés antérieurement)

Les orientations 2023 qui se dégagent prévoient en matière de fonctionnement :

- Une explosion des dépenses énergétiques : impact financier prévu de 500 000 € de dépenses supplémentaires sur le budget de fonctionnement ; mise en place d'un plan de sobriété énergétique pour tenter d'atténuer cette envolée
- La nécessité de tenir compte de l'inflation qui génère une augmentation des prix des fournitures alimentaires du restaurant scolaire, des services, des fournitures d'entretien et de maintenance

- La nécessité de prendre en compte l'augmentation du SMIC et du point d'indice, les revalorisations salariales ciblées, l'effet année pleine de certains recrutements et le coût du remplacement des agents absents, la mise en place d'une aide forfaitaire à la souscription d'une mutuelle santé
- Des participations financières inscrites réglementairement dans le budget de fonctionnement alors qu'elles concernent des travaux d'investissement
- Une augmentation des bases des valeurs locatives de 7,1 % prévue par la loi de finances 2023
- Une augmentation des taux d'imposition et/ou des tarifs des services municipaux à l'étude

En matière d'investissement, les principales dépenses d'investissement concerneraient :

- * les études d'aménagement et d'urbanisme pour réviser le PLU : 60 k€
- * bâtiment loués (rénovation partielle du bâtiment Marcepoil, logement d'urgence...) : 39 k€
- * la culture (achèvement de l'équipement en mobilier et aménagement intérieur de la nouvelle médiathèque) : 38 k€
- * les acquisitions foncières (voirie, opportunités foncières, remboursement EPFL) : 105 K€
- * les économies d'énergie : 79 k€
- * équipements des sites festifs : 2.5 k€
- * équipements scolaires et restaurant scolaire : 41 k€
- * équipements des services municipaux : 30 k€
- * équipements sportifs (aménagement d'un city stade) : 110 k€
- * petite enfance : 4 k€
- * population état civil : 12 k€
- * sécurité : 9 k€
- * programme voirie-éclairage public, déplacements doux, plan stratégique de voirie avec en particulier la réalisation de l'aménagement du déplacement doux sur le secteur de la Perrinche : 1 597 k€
- * Nouvelle Mairie : 165 k€

Pour mémoire les Restes à Réaliser s'élèvent à 619 689 €. Ils concernent notamment la taille des arbres (25 k€), l'étude sur les besoins en équipements scolaires et périscolaires (24 k€), l'achèvement de l'équipement de la nouvelle médiathèque (28 k€), le cheminement piéton PMR au parc des sports (30 k€), deux nouvelles colonnes pour le colombarium (11 k€), la voirie éclairage public (137 k€), l'aménagement des carrefours axe Moulin Riondaz (270 k€)

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2023
- noter que le rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette a été diffusé à chacun des conseillers municipaux avec la note de synthèse et est joint à la présente délibération
- autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

LE MAIRE,
Bernard PERRET





viriat
vivre ensemble

viriat
vivre ensemble

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

- ✓ Rappel des orientations du mandat 2020-2026
- ✓ Eléments relatifs à la situation financière de la Commune de l'année écoulée
- ✓ Ratio d'épargne et gestion de la dette
- ✓ Evolution des recettes de fonctionnement
- ✓ Point sur les dépenses d'investissement réalisées
- ✓ Résultats prévisionnels 2022
- ✓ Orientations 2023



Rappel des orientations du mandat 2020-2026

Rappel des orientations du mandat 2020-2026

- ✓ L'augmentation des taux d'imposition n'est pas la piste privilégiée : pas d'augmentation des taux depuis 2001 (à voir)
- ✓ Maintien du niveau d'endettement de la Commune au dessous de 4 années d'épargne brute soit le niveau de 2014
- ✓ Mise en oeuvre du programme d'investissement 2020-2026 à un rythme permettant de :
 - * ne pas augmenter les taux d'imposition
 - * ne pas augmenter le niveau d'endettement de la Commune par rapport à celui constaté en 2014

Tout en se gardant des marges de manoeuvre pour la réalisation de projets non identifiés en début de mandat.

RESULTATS PREVISIONNELS 2022

✓ Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de +7,23 % soit + 423 546 € par rapport au compte administratif 2021.
Cette hausse s'explique par une augmentation des charges à caractère général + 14,79 % et notamment des fluides pour + 10,74 % et des postes d'entretien et réparation + 50 % avec un rattrapage des années « COVID » et une externalisation de certaines prestations. Les charges de personnel augmentent de + 7,95 % liées principalement à l'augmentation du point d'indice des rémunérations de 3.5 % pour tenir compte en partie de l'inflation, de l'effet année pleine de recrutements ayant eu lieu en milieu d'année 2021 et de remplacements d'agents absents.

Rappel : + 13,01% en 2021, -7,25 % en 2020, +1,89 % en 2019, +0,66% en 2018, + 1,17 % en 2017, 0,96 % en 2016, - 0,08 % en 2015, + 3,94 % en 2014 et + 4,71 % en 2013

✓ Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de +7,10 % soit + 533 412,70 € par rapport au compte administratif 2021. L'année 2022 est marquée par un retour « quasi » à la normale de l'ouverture des services et par conséquent d'une augmentation du produit des domaines de + 86 998.26 € (+58 349.28 € pour la garderie périscolaire et le centre de loisirs, + 40 607.11 € pour le restaurant scolaire). La Taxe additionnelle au Droit de Mutation à Titre Onéreux enregistre quant à elle une augmentation exceptionnelle en 2022 de + 212 052.69 €.

Rappel : +5,32 % en 2021, -2,15 % en 2020, -0,95 % en 2019, +1,86 % en 2018, -0,21 % en 2017, + 1,99 % en 2016, + 0,80 % en 2015, + 0,65 % en 2014

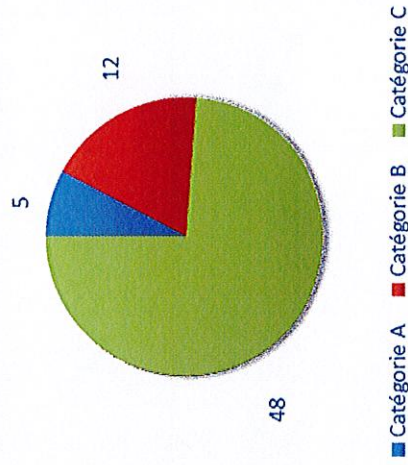
TYPLOGIE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR GRAND SECTEUR EN 2022 POUR 100 €



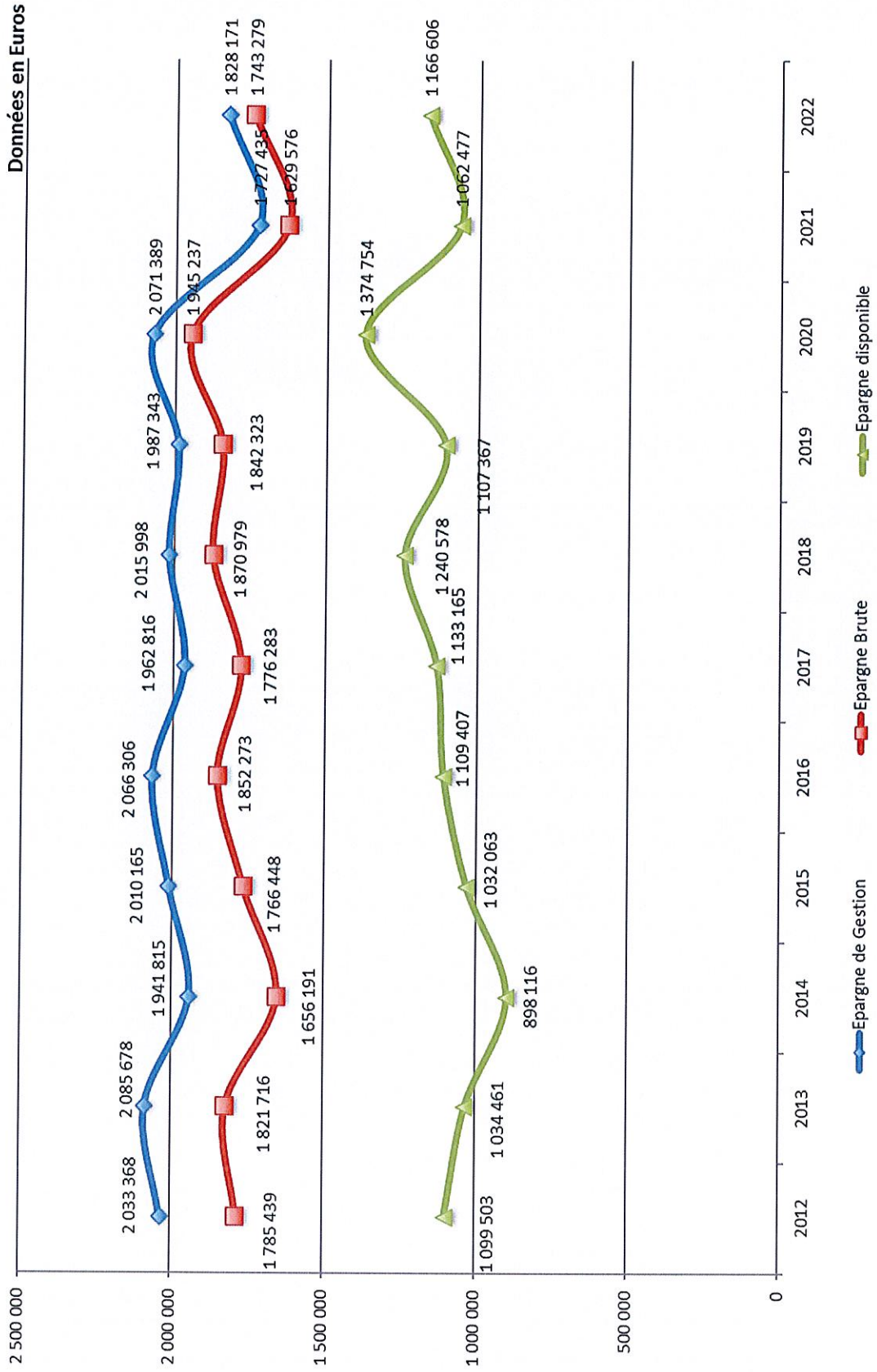
REPARTITION DES EFFECTIFS AU 1^{ER} JANVIER 2023

	Nbre d'agents	ETP
emploi fonctionnel	1	1
Filière administrative	10	10
Filière Animation	4	3,8
Filière culturelle	3	3
Filière Médico-Sociale	8	8
Filière Sociale	6	5,84
Filière Sécurité	1	1
Filière technique	32	28,47
SOUS TOTAL	65	61,11
contractuels	26	23,7
apprentis	1	1
CUI-PEC	2	1,82
assistantes maternelles	7	7
SOUS TOTAL	36	33,52
TOTAL	101	94,63

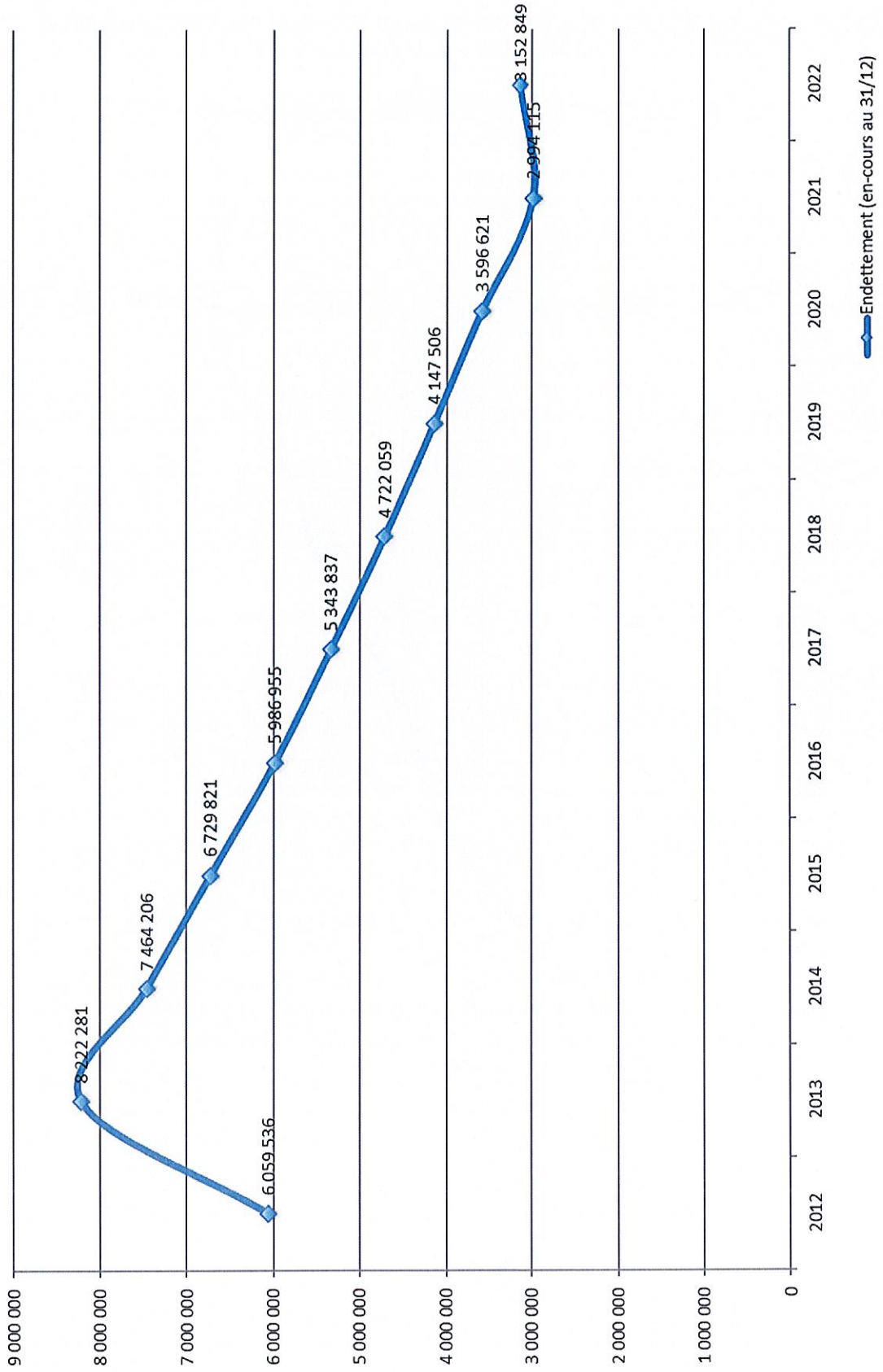
REPARTITION DES AGENTS FONCTIONNAIRES SELON LA CATEGORIE



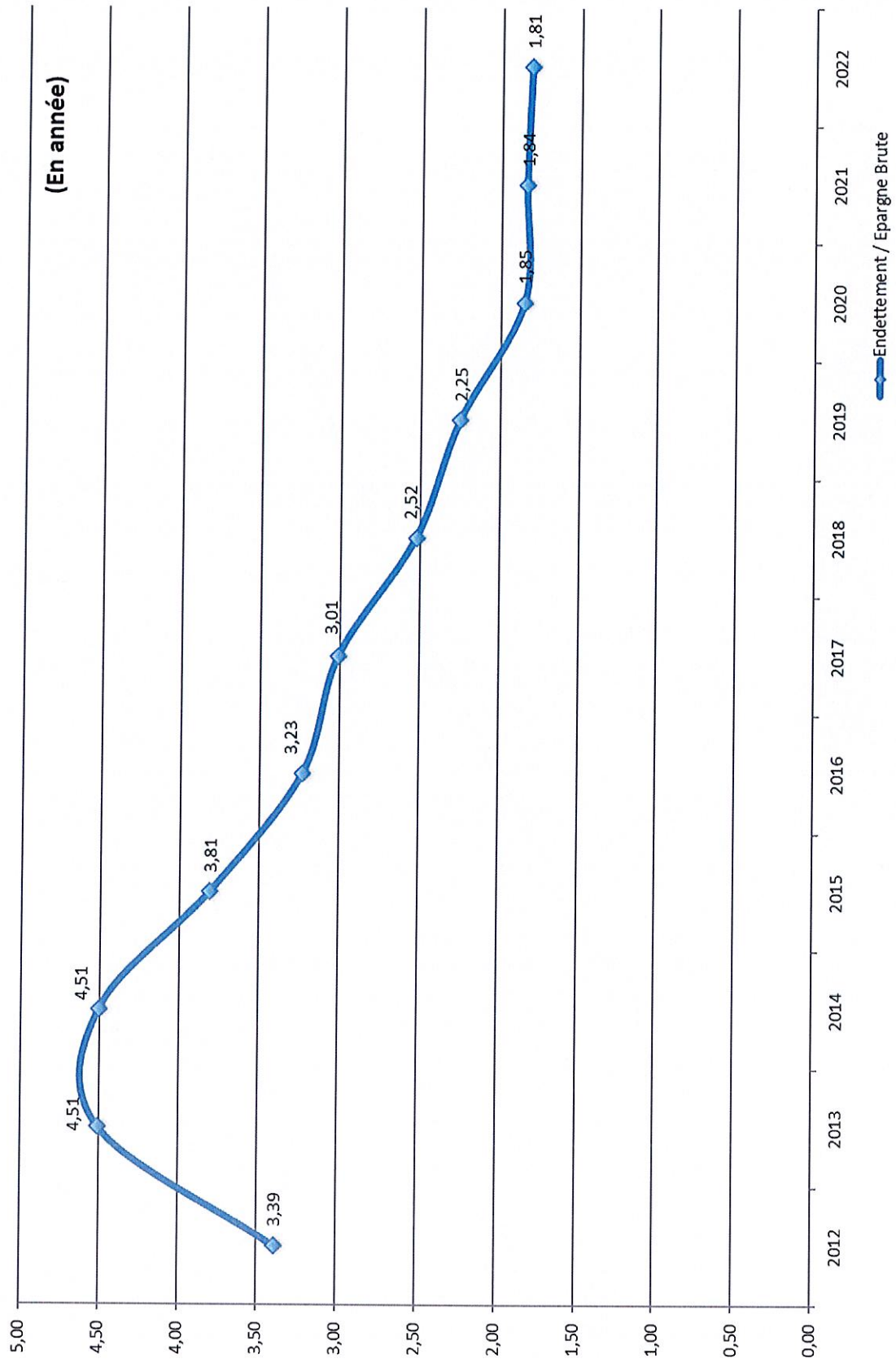
UNE EPARGNE DISPONIBLE QUI DEMEURE SUPERIEURE A 1 MILLION D'EUROS



AU 31 DECEMBRE 2022, L'ENCOURS DE LA DETTE S'ETABLIT A PRES DE 3,2 MILLIONS D'EUROS

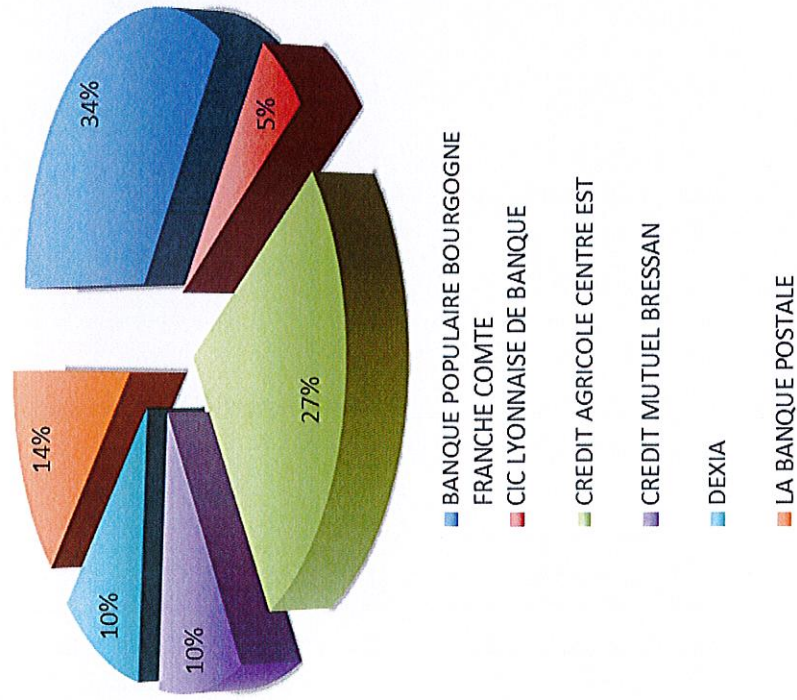


LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT DE LA COMMUNE EST INFÉRIEURE A DEUX ANNEES

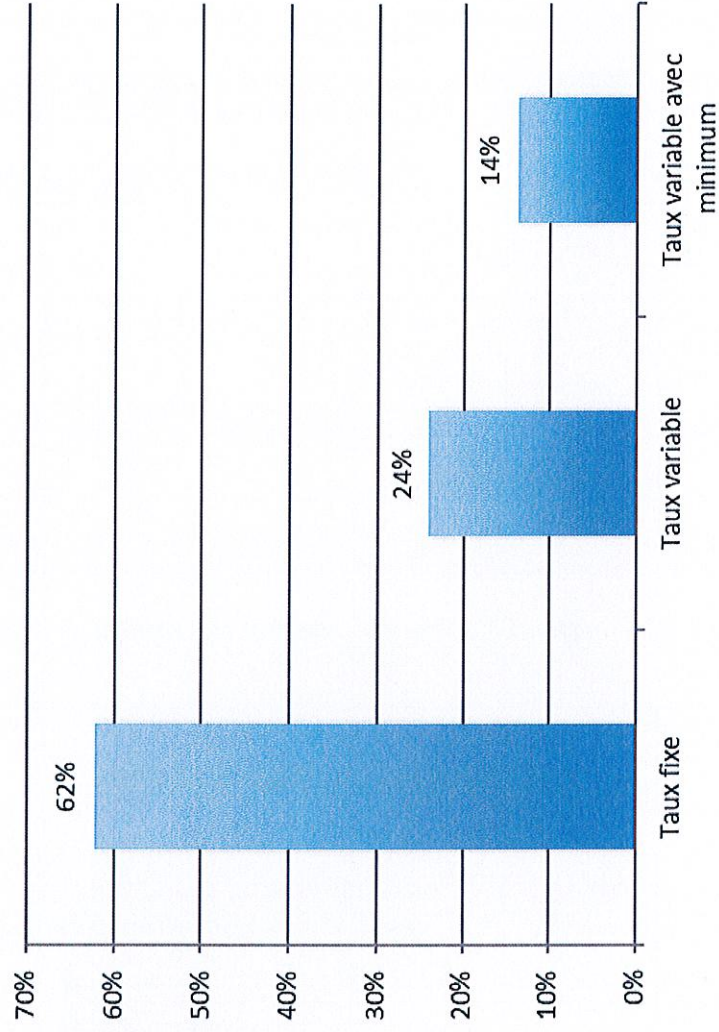


CARACTERISTIQUES DE L'ENCOURS DE LA DETTE AU 31 DECEMBRE 2022

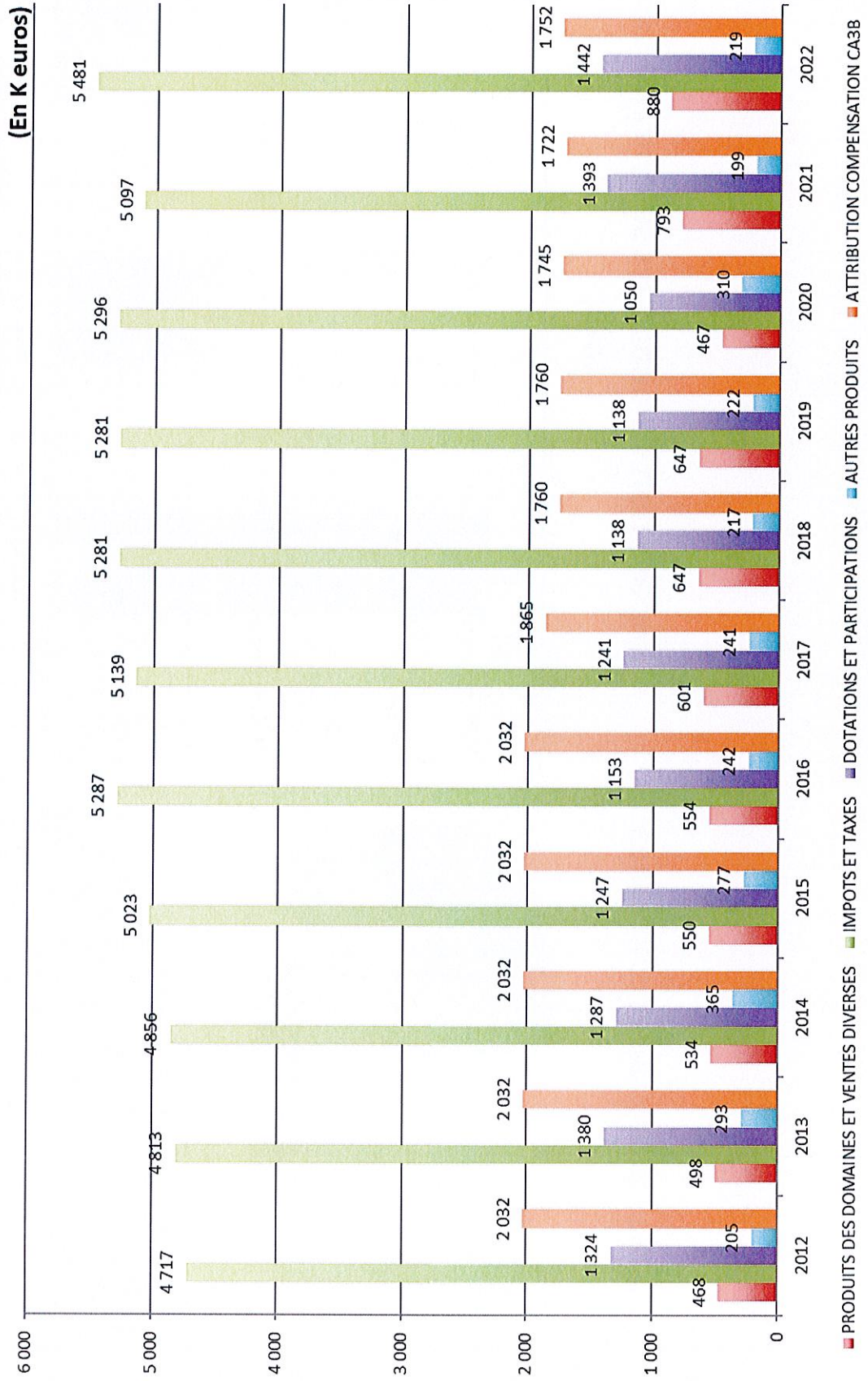
Etablissements bancaires concernés



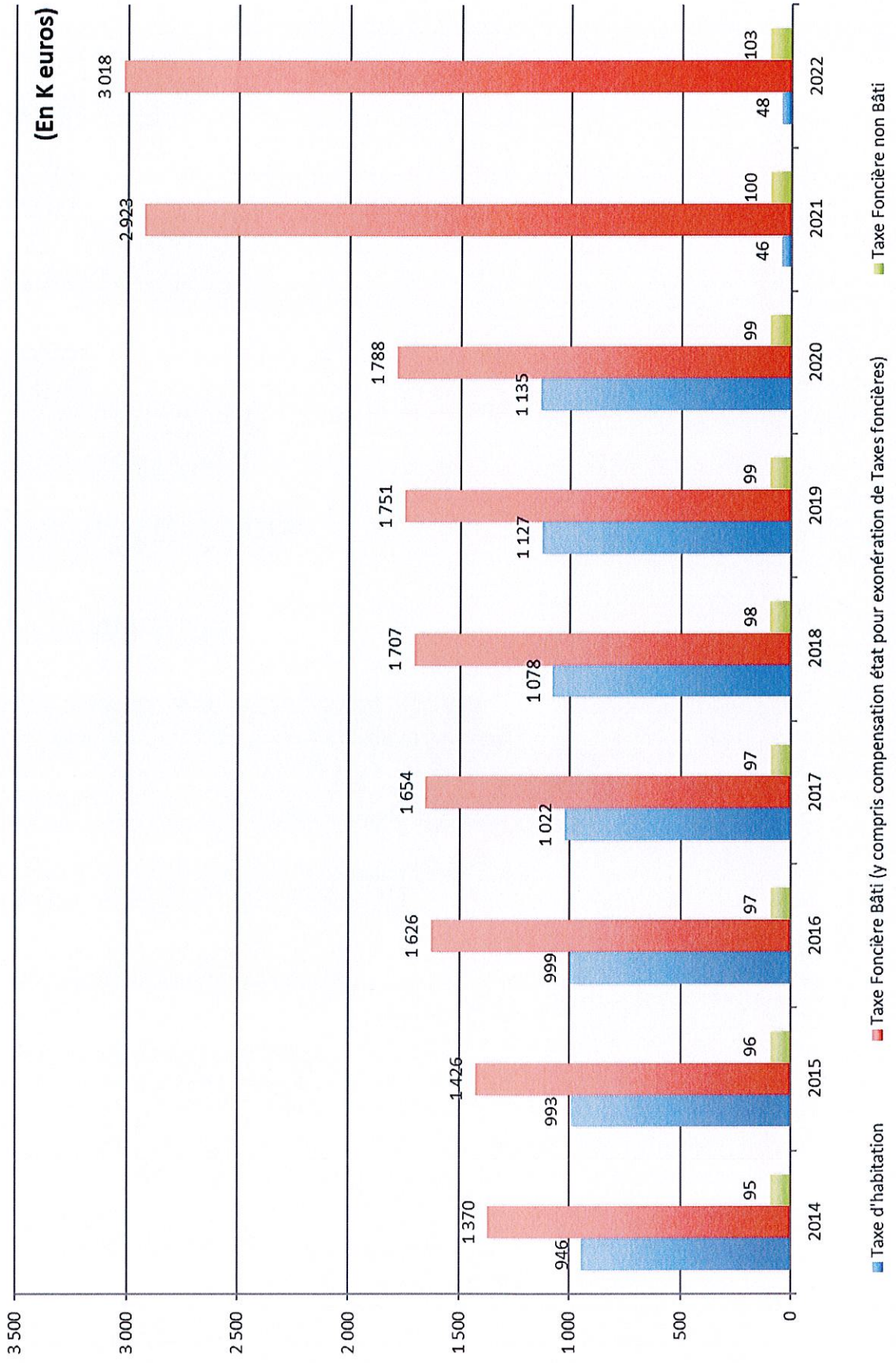
Répartition de l'encours selon type de taux



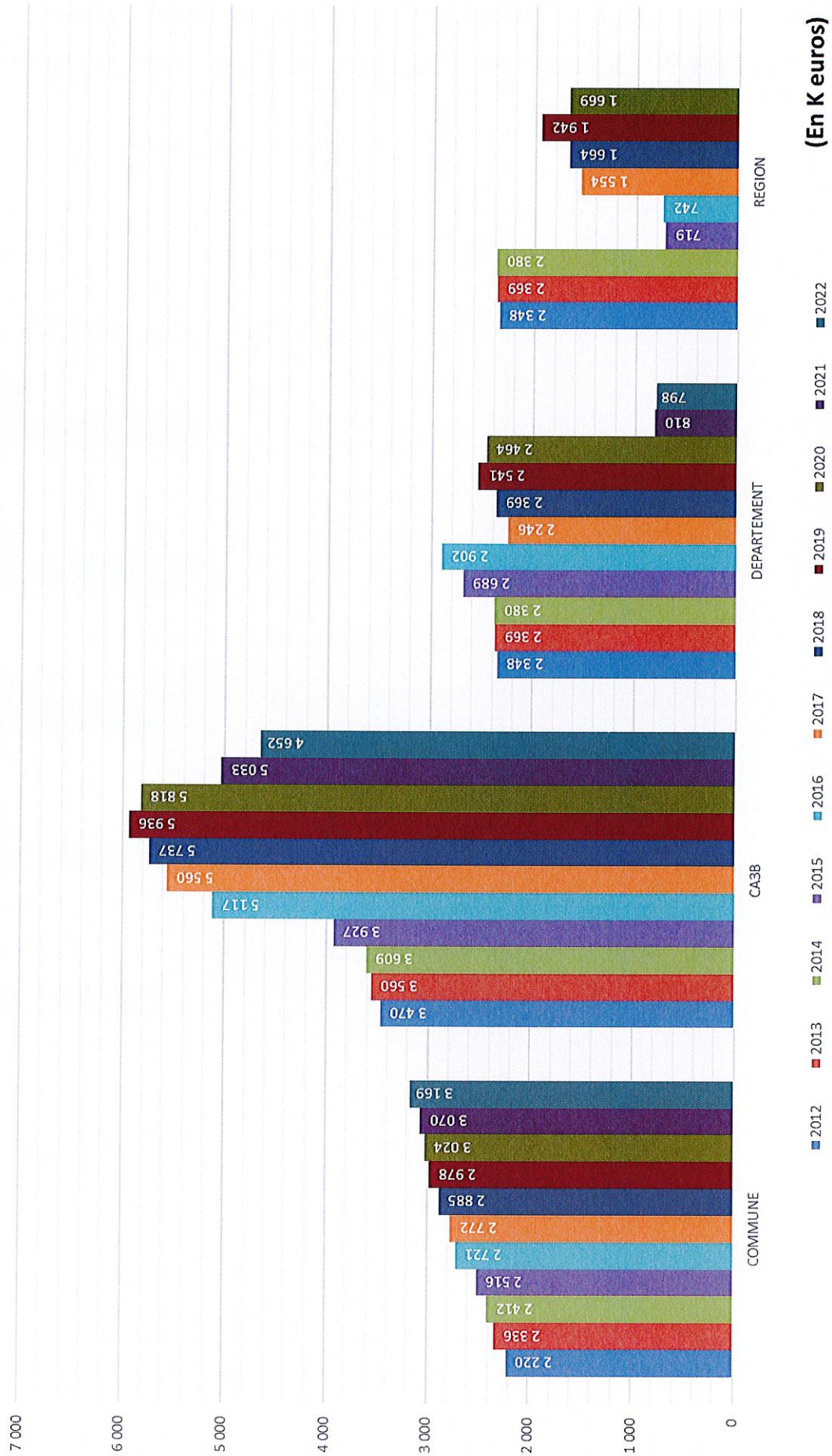
DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN HAUSSE EN RAISON D'UNE AUGMENTATION DES PRODUITS ISSUS DES DOMAINES ET DES TAXES (TCCFE, DMTO..)



UNE HAUSSE DES PRODUITS DE LA FISCALITE DIRECTE DUE A L'EFFET VOLUME



REPARTITION DU PRODUIT DES IMPOTS PRELEVES AUPRES DES HABITANTS ET DES ENTREPRISES DE VIRIAT EN FONCTION DES COLLECTIVITES BENEFICIAIRES



Le Budget d'investissement 2022 : 3,4 M € réalisés + 0,7 M € de Restes à Réaliser

	Réalisé en k€	RAR en K€
RAR 2021 payés en 2022	1 276	
Prog 0 phyto	0	25
Prog études d'aménagement (tènement Roux, Règlement Local de Publicité)	11	35
Prog Bâtiments loués	2	8
Prog Culture (mobilier, nouvelles collections, équipements vidéos, honoraires VEFA)	270	28
Prog Economie d'énergie (gestion centralisée du chauffage de la salle des fêtes)	13	7
Prog équipements festifs	0,5	11
Prog Accueil Collectif de Mineurs	0	2
Prog équipements scolaires (menuiseries à l'école des Tilleuls, de jeux pour les classes de maternelle à l'école des Sources, stores extérieurs à la maternelle des Sources, stores à la maternelle de la Prairie, l'installation de capteurs de CO2 dans 18 classes)	43	2
Prog équipements services municipaux (l'acquisition de mobilier ergonomique dans le cadre de la prévention des risques et troubles musculo-squelettiques et principalement d'un enseigneur au parc des sport)	37	5
Prog Equipements sportifs (acquisition d'étagères pour le club de foot et principalement d'une traçeuse)	28	31
Prog foncier (annuité tènement Roux, terrains de voirie)	65	8
Prog petite enfance (rénovation complète de la cuisine du multiaccueil et l'acquisition de matériel professionnel (lave-vaisselle, machine à laver, sèche linge ...))	28	
Prog population état civil	0,7	11
Prog sécurité (la mise en conformité des poteaux de Défense Incendie suite à l'étude de DECI)	21	4
Prog voirie éclairage public (réfection de chaussée au niveau du lotissement Source, la rénovation du parking des écoles, l'intervention sur le chemin de la Couilloure et celui des Liavins)	268	137
Prog déplacements doux Majornas	1267	13
Prog plan stratégie voirie (Chemin de Riondaz)	1	269
Prog nouvelle Mairie	81	21
Reste RAR 2021		66
TOTAL	3 412	683

RESULTATS PREVISIONNELS 2022 : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

BUDGET PRINCIPAL	Fonctionnement		Investissement		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat antérieur Budget Commune		902 913,82 €	144 358,87 €	-	144 358,87 €	902 913,82 €
opérations réalisées sur l'exercice Budget Commune	- 7 271 814,30 €	8 096 876,13 €	4 023 585,31 €	4 370 275,33 €	- 11 295 399,61 €	12 467 151,46 €
Résultat de l'exercice Budget Commune	825 061,83		346 690,02		1 171 751,85	
TOTAL	- 7 271 814,30 €	8 999 789,95 €	4 167 944,18 €	4 370 275,33 €	- 11 439 758,48 €	13 370 065,28 €
Résultat TOTAL	1 727 975,65		202 331,15		1 930 306,80	
restes à réaliser :			- 695 675,08 €	434 450,00 €	- 695 675,08 €	434 450,00 €
Solde des reste a réaliser			-261 225,08			
RESULTAT compris les restes à réaliser :	1 727 975,65		-58 893,93		1 669 081,72	

solde des restes à réaliser	Total à financer en investissement
261 225,08 €	58 893,93 €

Résultat de fonctionnement constaté : 1 727 975,65 €
 Excédent d'investissement constaté (001) : 202 331,15 €
 Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) : 58 893,93 €
 soit un résultat reporté sur fonctionnement possible sur 2023 de (002) : 1 669 081,72 €



ORIENTATIONS 2023

TENDANCES DE FONCTIONNEMENT

- ✓ *Une explosion des dépenses énergétiques : impact financier prévu de 500 000 € de dépenses supplémentaires sur le budget de fonctionnement ; mise en place d'un plan de sobriété énergétique pour tenter d'atténuer cette envolée*
- ✓ *Nécessité de tenir compte de l'inflation qui génère une augmentation des prix des fournitures alimentaires du restaurant scolaire, des services, des fournitures d'entretien et de maintenance*
- ✓ *Nécessité de prendre en compte l'augmentation du SMIC et du point d'indice, les revalorisations salariales ciblées, l'effet année pleine de certains recrutements et le coût du remplacement des agents absents, la mise en place d'une aide forfaitaire à la souscription d'une mutuelle santé*
- ✓ *Des participations financières inscrites réglementairement dans le budget de fonctionnement alors qu'elles concernent des travaux d'investissement*
- ✓ *Une augmentation des bases des valeurs locatives de 7,1 % prévue par la loi de finances 2023*
- ✓ *Une augmentation des taux d'imposition et/ou des tarifs des services municipaux à l'étude*

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

	CA 2021 réel	CA 2022 réel	2023	2024	2025 TOTAL TTC	PPI initial	
Prog 0 phyto	50 000	25 000	5 000	40 000	40 000	160 000	179 000
Prog études d'aménagement et urbanisme	72 000	46 000	60 000	50 000	50 000	278 000	224 000
Prog bâtiments loués	47 000	10 000	39 000	10 000	10 000	116 000	480 000
CPINI	0	0	2 000	2 000	5 000	9 000	25 000
Prog Culture	230 000	298 000	38 000	15 000	15 000	596 000	495 000
Prog économie énergie	206 000	20 000	79 000	70 000	70 000	445 000	875 000
Prog équipements sites festifs et associatifs	66 000	12 000	5 500	30 000	30 000	143 500	178 000
Prog Equipements Accueil Collectif de Mineur	0	2 000	5 000	5 000	5 000	17 000	21 500
Prog équipements ludiques et de loisirs	599 000	0	0	10 000	210 000	819 000	820 000
Prog aménagement parc de Majornas	0	0	0	0	0	0	220 000
Prog équipements scolaires et restaurant	145 000	46 000	40 000	60 000	60 000	351 000	412 000
Prog équipement des services municipaux	37 400	42 000	19 100	80 000	80 000	258 500	405 000
Prog équipement des sites sportifs	21 000	59 000	110 000	80 000	80 000	350 000	450 000
Prog foncier	270 000	73 000	105 000	105 000	105 000	658 000	540 000
Prog équipements petite enfance	27 000	28 000	4 000	10 000	10 000	79 000	67 000
Prog équipement population état civil	26 000	12 000	15 000	18 000	18 000	89 000	90 000
Prog sécurité	25 000	25 000	9 000	40 000	40 000	139 000	210 000
Prog voirie éclairage public déplacement doux	613 000	1 955 000	1 598 000	350 000	350 000	4 866 000	6 207 132
RAR N-1 payés en N	2 592 000					2 592 000	2 592 000
RAR N-1 restant à payer	587 000					587 000	587 000
TOTAL sans la nouvelle Mairie	5 613 400	2 653 000	2 133 600	975 000	1 178 000	12 553 000	15 077 635
Prog Nouvelle Mairie	103 000	102 000	154 000	2 500 000	2 500 000	5 359 000	4 596 000
TOTAL avec la nouvelle Mairie	5 716 400	2 755 000	2 287 600	3 475 000	3 678 000	17 912 000	19 673 632

**LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT PREVUES EN 2023 :
près de 2,3 M€ de travaux à réaliser + 0,7 M€ à terminer**

- ✓ Prog. 0 phyto : 5 K€
- ✓ Prog. Etudes d'aménagement et d'urbanisme (révision PLU): 60 k€
- ✓ Prog. Bâtiments loués : 39 k€
- ✓ Prog. CPINI : 2 k€
- ✓ Prog Culture (mobilier collection) : 38 k€
- ✓ Prog. Économie d'énergie : 79 k€
- ✓ Prog. Equipements festifs : 5,5 k€
- ✓ Prog. Equipements Accueil Collectif de Mineurs : 5 k€
- ✓ Prog. Equipements scolaires et restaurant : 40 k€
- ✓ Prog. Equipement des services municipaux : 19 k€
- ✓ Prog. Equipements sportifs (Citystade) : 110 k€
- ✓ Prog. foncier : 105 k€
- ✓ Prog. Petite Enfance : 4 k€

**LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT PREVUES EN 2023 :
près de 2,3 M€ de travaux à réaliser + 0,7 M€ à terminer**

- ✓ Prog. Population Etat civil : 15 K€
- ✓ Prog. Sécurité : 9 k€
- ✓ Prog. Voirie –éclairage public – déplacements doux – plan stratégique voirie : 1 597 k€
- ✓ Nouvelle Mairie : 154 k € ?

Pour mémoire Restes A Réaliser 695 675 € et notamment taille des arbres (25 k€), étude sur les besoins en équipements scolaires et périscolaires (24 K€), achèvement de l'équipement de la nouvelle médiathèque (28 k€), cheminement piéton PMR au parc des sports (30 K€), nouveaux colombarium (11 k€), voirie éclairage public (137 k€), aménagement des carrefours axe Moulin Riondaz (270 k€)

En conclusion

- ✓ Un plan pluriannuel d'investissement à réactualiser en fonction de la capacité à réaliser ou non l'opération de la nouvelle Mairie